

**Extrait du Procès-Verbal  
Des délibérations du 12 avril 2024  
DEL-2024-29**

Nombre :

- \* de conseillers en exercice : 68
- \* de Présents : 21
- \* de Représentés : 2
- \* de Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. François BERNARDI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, Mme Marie-Angele DESIDERI, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Marcel FERRARI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. JULIEN Justin, M. Sébastien LAURELLI, M. Dominique MITRIDATI, M. Lionel PASQUALINI, M. Toussaint PIERI, M. Antoine POLI, Mme Marie-Odile ROSSI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Jean-François MATTEI.

Absents : Mme Emilie ALBERTINI, M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle AN TOMARCHI, M. Paul BATTESTI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, Mme Françoise CAMPANA, M. Jean-Joseph CANTELLI, Mme Claudine DEYBER, M. Dominique FABRE, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, Valérie FERRANDI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Alexandre GAMBOTTI, Mme GANDOIN Sylviane, M. René GATTACCECA, M. Vital GERONIMI, M. Charles GIACOMI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, Mme Marguerite HOURTOLOU, M. Paul INNOCENZI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, Mme Maryline LEPORATI, Mme Christiane MARIOTTI, M. Joseph MATTEI, M. Pierre ORSINI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Joseph PASTINI, M. Xavier PIACENTINI, Mme. Stella PIERI, M. Etienne RAFFALLI, M. Antoine François RODOLPHI, M. Pascal SARTI, M. Pierre-Ange SENCY, Mme. Patricia SOULLARD, 1<sup>er</sup> adjoint de la commune de PIEDIPARTINO Nicolas MAZZONI, M. Ange STRAFORELLI, M. Félix TAMBINI, M. Jean-Sauveur VALLESI.

**OBJET: Demande de financement pour travaux pour la restructuration des postes et réseaux de refoulement et plan de financement.**

*NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 15 avril 2024 et que la convocation du Conseil avait été faite le 05 avril 2024. L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril à quatorze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Médiathèque de Folelli, sous la présidence de Antoine POLI.*

*Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Monsieur Jean-Claude ALBERTINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.*

**Le Président a rappelé à l'Assemblée délibérante, en vertu des disposition de l'article L.2121-17 du CGCT, que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance de l'Assemblée régulièrement convoquée le 29 mars 2024 pour un Conseil communautaire en date du 05 avril 2024, où**

**le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 05 avril 2024 pour un Conseil communautaire en date du 12 avril 2024.**

Au vu de l'état vieillissant de certains ouvrages, au vu des limites de dimensionnement / fonctionnement des pompes et au vu des limites sur les réseaux de refoulement, certains postes et réseaux de refoulement devront faire l'objet d'une réhabilitation complète.

En collaboration avec l'exploitant du réseau et après analyse du dimensionnement des pompes (fonctionnement actuel juste et fonctionnement projeté non efficace avec prise en compte de l'augmentation des effluents), 4 systèmes comprenant le poste et le réseau de refoulement (PR Toraccia / Sinisera, PR Torra, PR Arena et PR Cardiccia) devront être redimensionnés.

Les travaux principaux peuvent se résumer ainsi :

- Fourniture et pose de nouveaux postes de refoulement (cuve, pompes, électromécaniques, génie civil...) et démolition des anciens ouvrages,
- Remplacement du réseau de refoulement à partir du PR Toraccia / Sinisera sur 500 mètres,
- Remplacement du réseau de refoulement à partir du PR Torra sur 700 mètres,
- Remplacement du réseau de refoulement à partir du PR Arena sur 60 mètres,
- Remplacement du réseau de refoulement à partir du PR Cardiccia sur 500 mètres.

Le coût total de cette opération est estimé à **761 400.00 € H.T** regroupant les travaux pour un montant de 682 400.00 € H.T, les études préalables pour un montant de 18 200.00 € H.T, les missions de contrôle pour un montant de 6 000.00 € HT et les prestations intellectuelles pour un montant de 54 800.00 € H.T.

Dans le cadre de ce projet, Monsieur le Président propose à l'Assemblée délibérante de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau et de la Collectivité de Corse, selon le plan de financement suivant :

<b>Financiers</b>	<b>Taux (%)</b>	<b>Montant HT</b>
Agence de l'Eau/ Collectivité de Corse	90%	685 260.00 €
Communauté de communes – Autofinancement	10%	76 140.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>761 400.00 €</b>

**Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **D'approuver** le plan de financement pour pour travaux pour la restructuration des postes et réseaux de refoulement.
- **D'Autoriser** et **mandater** le Président à mener les démarches pour la mise en place du financement de l'opération .

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

*Département de la Haute-Corse*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073252-20240412-DEL2024-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024

- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

**Fait à Vescovato les jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme au registre,**

**Le Président,**



**Antoine POLI**